

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

<b>NOM DU PRODUIT:</b>	Bioprotec PLUS	<b>PRODUCTEUR:</b>	AEF GLOBAL INC.
<b>INGRÉDIENT ACTIF:</b>	<i>Bacillus thuringiensis</i> sous-espèce <i>kurstaki</i>		925, des Calfats Lévis, Québec, Canada G6Y 9E8
<b>UTILISATION:</b>	Insecticide biologique	<b>NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:</b>	
<b>NUMÉRO CAS:</b>	68038-71-1	Heures bureau:	1-866-622-3222 (sans frais) 1-418-838-4441
<b>NOM CAS:</b>	<i>Bacillus thuringiensis</i>		

## 2. COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

### COMPOSITION:

NOM:	# CAS	% PAR POIDS
<i>Bacillus thuringiensis</i> sous-espèce <i>kurstaki</i>	68038-71-1	Minimum de 14.49% (poids sec)

**FORMULE:** Non applicable

## 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>VUE D'ENSEMBLE :</b>	Ce matériel est un insecticide biologique. Une grave exposition peut conduire à une légère irritation oculaire et de la peau.	<b>ABSORPTION PAR LA PEAU :</b>	Pas connu
		<b>CONTACT PEAU/ŒIL :</b>	Une légère irritation peut survenir.
<b>VLE ET SOURCE :</b>	Aucune établie par l'ACGIH ou l'OSHA.	<b>DANGERS SUR LA SANTÉ (grave et chronique) :</b>	Non recensé
<b>EFFETS AÏGUS :</b>		<b>EFFET CANCÉRIGÈNE :</b>	Ce matériel n'est pas considéré comme étant cancérigène par le NTP, l'IARC ou l'OSHA.
<b>INHALATION :</b>	Pas connu		
<b>INGESTION :</b>	Pas connu		

## 4. PREMIERS SECOURS

**INGESTION:** Rincer la bouche et la gorge avec beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Si des signes d'irritation ou de toxicité apparaissent, consulter un médecin.

**PEAU:** Rincer avec beaucoup d'eau pour 15-20 minutes. Si des signes d'irritation apparaissent, consulter un médecin.

**INHALATION:** Se retirer de l'exposition et déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne

respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Si des signes d'irritation apparaissent, consulter un médecin.

**YEUX:** Rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Si des signes d'irritation apparaissent, consulter un médecin.

**Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

**Notes au médecin:** Il n'y a pas d'antidote spécifique si ce produit est ingéré. Administrer un traitement symptomatique.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**POINT D'INFLAMMABILITÉ:** Non applicable  
**INFLAMMABILITÉ:** Non applicable  
**PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE:** Pas de besoins spéciaux

**RISQUE DE FEUX, D'EXPLOSION OU DE RÉACTIVITÉ:** Pas de risques connus  
**PRODUIT D'EXTINCTION:** Pas de besoins spéciaux  
**PRODUITS DANGEREUX DE COMBUSTION:** Pas connu

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**INFORMATION GÉNÉRALE:** Bioprotec PLUS, un concentré aqueux, est un biopesticide biodégradable et son utilisation ne pose pas de sérieux risques aux humains et à l'environnement.

**PROCÉDURES EN CAS DE DÉVERSEMENT:** En cas de déversement sur une surface solide comme une chaussée, endiguer et absorber le produit avec un matériel inerte, comme de la silice ou de la litière à chat, balayer et placer dans un contenant pour jeter. Rincer avec de l'eau afin de diluer le restant.

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**PRÉCAUTIONS:** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. SENSIBILISANT POTENTIEL. ATTENTION- IRRITANT POUR LES YEUX. Éviter tout contact du produit avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhaler les poussières ou le brouillard de pulvérisation.

**ENTREPOSAGE:** Entreposer dans un endroit frais entre 4 °C et 20 °C; une longue exposition à des températures supérieures peut réduire l'activité du produit. Ce produit doit être utilisé dans un délai de 18 mois de la date de fabrication. Entreposer le contenant verticalement et le garder bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Après entreposage prolongé, bien agiter ou mélanger le produit afin d'obtenir une suspension uniforme avant utilisation.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

**VENTILATION:** Ventilation ou aération du local si nécessaire.

**PROTECTION INDIVIDUELLE:**

**PROTECTION RESPIRATOIRE:** Non requise dans des conditions habituelles d'utilisation. En cas d'exposition potentielle à des aérosols dans des espaces clos, mal ventilés, utiliser un respirateur à adduction d'air avec un filtre à poussière/brouillard si nécessaire.

**GANTS:** Non requis dans des conditions habituelles d'utilisation.

**YEUX:** Non requis dans des conditions habituelles d'utilisation. Le port de lunettes de sécurité est toutefois recommandé.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**APPARENCE:** Suspension liquide brune clair  
**ODEUR:** Odeur légèrement acide  
**POINT DE FUSION:** Non applicable  
**POINT D'ÉBULLITION:** 100°C  
**DENSITÉ:** 1.10 – 1.15

**SOLUBILITÉ:** Se disperse dans l'eau  
**pH:** 4.5 – 4.9  
**PRESSION DE VAPEUR:** Non disponible  
**% VOLATILES/VOLUME:** Non disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**STABILITÉ:** Stable  
**POLYMÉRISATION DANGEREUSE:** Aucun risque  
**CONDITIONS À ÉVITER:** Inconnu

**INCOMPATIBILITÉ (MATERIAUX À ÉVITER):** Inconnu  
**DANGER DE COMBUSTION OU PRODUITS DE DÉCOMPOSITION:** Inconnu

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**INFORMATION GÉNÉRALE:** Bioprotec PLUS, un concentré aqueux, est un biopesticide biodégradable et son utilisation ne pose pas de sérieux risques aux humains. Administrer un traitement symptomatique.

**DONNÉES TOXICOLOGIQUES:** Données non disponibles

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**INFORMATION GÉNÉRALE:** Bioprotec PLUS, un concentré aqueux, est un biopesticide biodégradable et son utilisation ne pose pas de sérieux risques à l'environnement. Puisque ce pesticide n'est pas homologué pour la lutte antiparasitaire en milieu aquatique, ne pas utiliser ce pesticide pour lutter contre des organismes nuisibles aquatiques.

**DONNÉES SUR LA TOXICITÉ ÉCOLOGIQUE:** Données non disponibles

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**INFORMATION GÉNÉRALE:** Jeter les contenants et les déchets en conformité avec les réglementations provinciales et les directives de l'étiquette.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

<b>NUMÉRO UN:</b>	Non applicable	<b>INSTRUCTION SPÉCIALE</b>	
<b>CLASSIFICATION TDG:</b>	Non réglementé	<b>AU TRANSPORT:</b>	Non applicable
<b>EMPAQUETAGE:</b>	Non applicable		

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE:** Ce pesticide relève de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et de son Règlement, ainsi que de la *Loi sur les aliments et drogues* et de son Règlement.

**16. AUTRES INFORMATIONS**

**INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES:** Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur notre connaissance du produit et sur les informations recueillies dans la littérature au moment de l'écriture. AEF Global Inc. n'offre aucune autre garantie expresse ou implicite de conformité ou toute autre garantie expresse ou implicite.

Dernière révision: 22 mai 2019

Pour de plus amples informations, référez-vous à l'étiquette. Il est également possible de visiter l'adresse internet [www.aefglobal.com](http://www.aefglobal.com).